

# Le St Laurentais



N°5

Mars / Avril 2009

Madame, Monsieur, Chers amis,

L'histoire retiendra les années 2008 et 2009 comme les années d'une grande crise mondiale.

Une crise profonde et complexe : une crise boursière, puis monétaire et bancaire suivie d'une crise économique avec ses conséquences sociales et sociétales.

Dans les mois à venir, nous aurons à nous adapter à un monde nouveau, à réinventer des repères inédits impliquant des contraintes à ce jour ignorées.

Plus que jamais, appuyons-nous sur la solidarité pour affronter ensemble les lendemains qui s'annoncent très difficiles.

Profitons de ces moments pour nous ressourcer et chercher autour des proches (famille, amis, voisins, élus), la chaleur et la confiance si indispensables à la quête du bonheur.



L'Equipe municipale travaille de façon collégiale pour que « Bien vivre ensemble à St Laurent » soit la devise de tous les St Laurentais.

Bon courage à tous et à toutes.

Le Maire,

Raymond MINIER

## AFFAIRES SOCIALES



### PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Le 1<sup>er</sup> Mardi de chaque mois  
de 14h à 16h

Commune de Saint Laurent de la Prée  
**131 rue Croix des Joncs**  
17450 Saint Laurent de la Prée  
**Permanences tous les jeudis de 14h à 17h30**  
**N° tel : 05.46.84.00.35**

Ouverture des locaux très prochainement

L'association de services à domicile AEM (Association Entraide Multiple), créée à Mirambeau il y a 30 ans et déjà installée à la rochelle depuis 10 ans, ouvrira ses portes à tous les St Laurentais!

Cette création au service de tous est le fruit d'un travail de plusieurs mois entre les élus de la commune et les dirigeants de l'association.

L'ensemble des services de l'association sont organisés au bénéfice des personnes âgées dépendantes, des familles, de toute personne désireuse de services à son domicile, de personnes handicapées etc.

Dorénavant, vous serez chaleureusement accueillis par Laure Cataldi, Responsable de secteur au sein des bureaux mis à la disposition de l'association **131 rue Croix des Joncs (locaux à côté de la bibliothèque)**.

Pour tous renseignements, merci de contacter l'association à la Mairie au **05.46.84.00.35** et de vous présenter durant les **permanences d'accueil du Jeudi après midi de 14h à 17h30, ou bien de contacter le 05.46.50.71.71.**

Et parce que les Saint Laurentais méritent ce qu'il y a de mieux, nous avons choisie l'AEM pour toutes ces raisons:

- labellisée "qualité - NF" par l'Afnor depuis trois ans
- les adhérents participent à la vie de l'association et leur satisfaction fait l'objet de questionnaires réguliers
- adhérente à un réseau national (UNA)
- prestataire auprès de plus de 800 personnes à leur domicile
- emploie et qualifie plus de 140 salariés".

### AMELI

A compter du 1er janvier 2009, les assurés de l'Assurance Maladie qui auront créé leur compte ameli sur le site Internet Ameli.fr ne recevront plus leur décompte papier qui reprend notamment l'ensemble de leurs remboursements, annonce l'Assurance Maladie ce mardi 21 octobre. Ces derniers accéderont depuis Internet aux cinq derniers relevés mensuels de remboursement et pourront même les télécharger au format PDF depuis leur ordinateur.

Depuis le mois d'octobre les assurés de l'Assurance Maladie peuvent créer leur compte ameli sur le site Internet **Ameli.fr**. Déjà 1,6 million d'assurés ont ouvert un compte, précise l'Assurance Maladie.

Depuis leur compte, les internautes peuvent consulter les cinq derniers bulletins mensuels de remboursement, le versement des pensions d'invalidité et des rentes accident de travail ou encore le montant des franchises et des participations forfaitaires qui leur ont été prélevés.





gagnez en **compétences**

Le comité départemental du tourisme vient de mettre en ligne un site destiné à mettre en relation les professionnels du tourisme et les demandeurs d'emploi ou de stage:  
[www.emplois.encharente-maritime.com](http://www.emplois.encharente-maritime.com)

**L'AFPA**

vous propose des offres de formation programmées au

**CFPA DE ROCHEFORT**

Condition Préalable pour entrer en Formation :

Les demandeurs d'emplois doivent faire valider leur projet par leur conseiller Pôle Emploi  
 Les jeunes suivis par la Mission Locale doivent faire valider leur projet par leur Conseiller Mission Locale  
 Pour tous renseignements veuillez vous adresser à vos conseillers

Secteur	Intitulé de la formation	Date de début	Date de fin	Nombre de places
Bâtiment	Maçon	17-déc.-08	26-juin-09	16
	Maçon	14-avr.-09	23-oct.-09	10
	Agent d'Entretien du Bâtiment	8-déc.-08	4-sept.-09	16
	Agent d'Entretien du Bâtiment	23-nov.-09	6-août-10	10
	Technicien d'études bâtiment, option étude de prix	1-déc.-08	2-oct.-09	14
	Technicien d'études bâtiment, option étude de prix	23-nov.-09	24-sept.-10	10
	Carreleur	20-avr.-09	20-nov.-09	10
	Peintre en Bâtiment	20-avr.-09	6-nov.-09	10
	Plaquiste	15-déc.-08	26-juin-09	10
	Plaquiste	31-août-09	19-mars-10	10
	Plâtrier	15-déc.-08	10-juil.-09	6
	Electricien d'Equipeement	11-déc.-08	4-sept.-09	16
Marine	Stratifieur Multiprocédés en Matériaux Composites	16-févr.-09	31-juil.-09	10
	Stratifieur Multiprocédés en Matériaux Composites	7-sept.-09	26-févr.-10	12
	Constructeur Aménageur en Marine de Plaisance	15-déc.-08	11-sept.-09	16
	Constructeur Aménageur en Marine de Plaisance	5-oct.-09	23-juil.-10	10
	Module 1 - Constructeur Aménageur en Marine de Plaisance (PAVA*)	23-déc.-08	13-mars-09	12
	Agent de Maintenance en Marine de Plaisance	8-déc.-08	28-août-09	14
	Agent de Maintenance en Marine de Plaisance	14-sept.-09	28-mai-10	10
Préparatoire	Consolidation du Projet de Formation - Quart'Avenir (La Rochelle)	22-déc.-08	10-avr.-09	10
	Consolidation du Projet de Formation - Quart'Avenir (Rochefort)	22-déc.-08	10-avr.-09	10
	Préparation et Accompagnement à un Contrat de Travail en Alternance (PAVA* - La Rochelle)	22-déc.-08	10-avr.-09	7
	Préparation et Accompagnement à un Contrat de Travail en Alternance (PAVA* - Rochefort)	22-déc.-08	10-avr.-09	7
	Consolidation du Projet de Formation - TH <sup>^</sup> (La Rochelle)	12-janv.-09	27-févr.-09	14
	Consolidation du Projet de Formation TH <sup>^</sup> (Rochefort)	9-mars-09	24-avr.-09	14
Tertiaire administratif	Module Paie - Comptable Assistant	9-mars-09	13-mars-09	10
Tertiaire services	Agent Technique de Ventes en Magasin	15-déc.-08	30-avr.-09	18
	Technicien Supérieur Gestionnaire Exploitant des Ressources Informatiques	23-mars-09	22-janv.-10	12
	Cuisinier	9-mars-09	18-sept.-09	10
	Agent de Restauration	9-mars-09	24-juil.-09	6
	Pizzaiolo	9-mars-09	12-juin-09	6
	Agent d'Hôtellerie	2-févr.-09	12-juin-09	12

\* Programme d'accompagnement à la vie active

\* Formation ouverte uniquement aux personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé.

**HEURES D'OUVERTURE  
de la MAIRIE AU PUBLIC**

Lundi – Mardi de 12h à 17h

Mercredi de 10h à 14h

Judi - Vendredi de 10h à 12h

L'accueil téléphonique fonctionne dès 8h le  
matin au 05. 46. 84. 00. 35

Courriel: [st.laurent.de.la.pree@mairie17.com](mailto:st.laurent.de.la.pree@mairie17.com)

Blog: <http://saint-laurent.over-blog.fr/>

Petites annonces gratuites:

<http://saintlaurentannonce.over-blog.fr/>



**Création de jardins familiaux**

Il reste 4 parcelles disponibles sur les 10 prévues, le clôturage est en cours de réalisation.

N'hésitez plus, venez vous renseigner à la Mairie.

**Info voirie**

A la suite de multiples plaintes émanant de St Laurentais, il est rappelé par la Municipalité que **la divagation des chiens est interdite sur la voie publique**, pour une question de sécurité et de salubrité. Les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires qui accompagnent leur animal en promenade et ne pas laisser celles-ci sur le trottoir devant la parcelle de leur voisin ! Merci d'avance.



**PENSEZ À RÉSERVER  
VOTRE COMPOSTEUR  
POUR 10€**

N° Vert **0 800 08 52 47**

**Pays Rochefortais**  
Communauté d'agglomération

**BILAN DE DISTRIBUTION DES  
COMPOSTEURS INDIVIDUELS  
ANNEE 2008**

En octobre 2006, la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais a lancé une opération de compostage individuel, dans le cadre de la politique de réduction des déchets. Les objectifs fixés étaient :

- Permettre une meilleure valorisation des déchets de cuisine et de jardin
- Diminuer la quantité des déchets à incinérer
- Augmenter le taux de participation des habitants
- Impliquer et responsabiliser les habitants dans la gestion des déchets
- Renforcer le geste de tri

Depuis **1 772 composteurs** ont été distribués, dont 218 en 2008. Ce qui représente, environ, 4 293 personnes qui pratique le compostage. Suite à une enquête de satisfaction faite auprès des utilisateurs du composteur, en 2007, il est apparu que 95 % des personnes étaient satisfaites et avaient adopté facilement le geste de composter.

Répartition des composteurs par Commune :

Aix: 23, Breuil Magné: 56, Cabariot: 47, Echillais: 130, Fouras: 222, Loire les Marais: 12, Lussant: 30, Moragne: 10, Muron: 39, Port des barques: 108, Rochefort: 617, St agnant: 89, St Coutant le Grand: 7, St hippolyte: 29, St Laurent de la Prée: 68, Tonny Charente: 212, Vergeroux: 29, Yves: 44.

Entre 1995 et 2001, une opération semblable avait été organisée. Durant cette période, ce sont 2000 composteurs qui avaient été distribués sur le territoire. Ce qui représente environ 15 % des foyers des foyers de la Communauté d'Agglomération équipés pour le compostage individuel.

En 2009, il est proposé aux élus de reconduire l'opération, pour une commande de 300 composteurs (stock au 31/12/08 de 175 composteurs). En effet, au mois de mars, une exposition des déchets sera présentée à Espace Nature durant 3 semaines, qui pourrait être l'occasion de relancer la communication et la sensibilisation sur les avantages du compostage individuel.

Rappel : Les composteurs sont mis à disposition contre une participation financière de 10 Euros.



## PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### NOTE A L'INTENTION DES PIEGEURS

Une erreur matérielle a été commise dans la rédaction de l'arrêté préfectoral n°09-114 du 14 janvier 2009 relatif à la lutte coordonnée contre le ragondin pour l'année 2009.

Les dispositions visées à l'article 5 sont les suivantes conformément à l'arrêté préfectoral nuisible n°08-2662 du 04 juillet 2008 :

le piégeage de ragondins nécessite l'autorisation écrite du propriétaire et une déclaration en Mairie.

le piégeage de ragondins n'est pas soumis à procédure particulière auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de Forêt.

### DROITS DE TIMBRE APPLICABLES A LA DELIVRANCE DES PASSEPORTS ET DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

La loi de finances pour 2009 et la loi de finances rectificative pour 2008 ci-dessus référencées, ont modifié plusieurs dispositions du code général des impôts relatives au montant du droit de timbre auquel sont soumises les demandes de passeport et, dans certains cas, les demandes de carte nationale d'identité.

#### **dispositions relatives aux passeports :**

**A compter du 2 janvier 2009**, le droit de timbre exigible, s'établit comme suit :

88 Euros pour le majeur,

44 Euros pour le mineur de quinze ans et plus,

19 Euros pour le mineur de moins de quinze ans.



Pour mémoire, il convient de signaler que les dispositions actuellement en vigueur restent applicables dans un certain nombre de cas.

Ainsi, le renouvellement des passeports reste effectué à titre gratuit, jusqu'à concurrence de leur durée de validité, dans les cas suivants :

modification d'état civil,

changement d'adresse,

erreur imputable à l'administration,

erreur imputable à l'administration,

pages du passeport réservées au visa entièrement utilisées.

En vertu de l'article 955 du code général des impôts, les passeports délivrés « aux personnes véritablement indigentes et reconnues hors d'état d'en acquitter le montant » restent délivrés gratuitement.

De même le tarif applicable au passeport délivré à titre exceptionnel et pour un motif d'urgence ou délivré par une autorité qui n'est pas celle du lieu de domicile du demandeur demeure de 30 Euros.

Des dispositions spécifiques, **non applicables pour lors au département de la Charente-Maritime**, prévoient que lorsque le dispositif de délivrance des passeports biométriques sera en vigueur, et que notamment les photographies d'identité seront faites en Mairie, le tarif applicable s'établira ainsi :

89 Euros pour le majeur,

45 Euros pour le mineur de quinze ans et plus,

20 Euros pour le mineur de moins de quinze.

#### **2°) dispositions relatives aux cartes nationales d'identité :**

La délivrance de la carte nationale d'identité est en principe gratuite. La loi de finances pour 2009 ne remet pas en cause ce principe.

Toutefois, cette loi dispose que le renouvellement de la carte nationale d'identité, quel qu'en soit le motif, est soumis à un droit de timbre de 25 Euros, lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la Mairie.

Par exception, le paiement de ce droit n'est pas imposé aux « personnes véritablement indigentes et reconnues hors d'état d'en acquitter le montant ».

Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux demandes de cartes nationales d'identité déposées en Mairie **à compter du 2 janvier 2009**.

Pour ce qui concerne les demandes présentées avant cette date, le droit de timbre exigible en cas de non présentation de la carte à renouveler n'est pas applicable, pas plus que l'exception prévue en faveur des personnes indigentes.

## ENQUETE SUR L'EMPLOI EN FRANCE



L'INSEE réalisera pendant l'année 2009 une enquête sur l'emploi en France. Cette enquête, reconduite trimestriellement, vise à évaluer des évolutions du marché du travail. Elle s'arrache à observer la situation professionnelle, présente et passée, des personnes de plus de 15 ans, ainsi que leur formation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



### La pré-plainte par internet, pour quoi faire?

- pouvoir déclarer au service de police ou de gendarmerie son intention de déposer plainte avant de se déplacer.
- permettre au service de police ou de gendarmerie de vérifier la recevabilité de la plainte.
- obtenir du service de police ou de gendarmerie un rendez-vous personnalisé à date et heure fixe dans le lieu de dépôt de plainte de son choix.

### La pré-plainte par internet, dans quel cas?

Si vous avez été victime:

- d'une dégradation volontaire de véhicule automobile
- d'un vol d'accessoires d'un véhicule automobile
- d'un vol dans un véhicule automobile.
- d'une autre infraction contre vos biens.

Et si l'auteur est inconnu

### La pré-plainte par internet comment ça marche?

Il suffit de se connecter au site internet:

[WWW.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://WWW.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

## Collecte de déchets de soins à risques infectieux

Le 26 novembre dernier, le Sénat a décidé par amendement que **les pharmacies et les laboratoires de biologie médicale seront désormais tenus de collecter gratuitement les seringues des particuliers** (patients en auto traitement) ; de plus, les dispositions législatives du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que les communes ou les EPCI, doivent assurer :

l'élimination des déchets des ménages (tous les déchets produits par les ménages sans aucune exclusion), le Maire pouvant régler la présentation et les conditions de la remise des déchets en fonction de leurs caractéristiques. L'information des administrés sur les conditions d'élimination des déchets à risques infectieux des ménages, qui ne peuvent être éliminés dans les conditions ordinaires et ce, sans créer de risques pour les personnes et l'environnement.

La **mise en conformité** devra être effective **au plus tard le 1 Janvier 2010**.

Compte tenu de ces réglementations et législations, **la collectivité à la charge de l'élimination de tous les déchets produits par les ménages y compris les déchets d'activité de soins des particuliers.**

L'effet combiné de ces obligations met donc en avant deux acteurs essentiels : **le praticien**, tenu de **collecter** et **la commune** ou l'EPCI tenu **d'informer** et **d'éliminer**. Il va donc de soit que des accords de partenariat vont devoir se mettre en place sur votre territoire et qu'un mode opératoire devra être négocié.



Forte de son expérience dans le domaine, notre société peut dès aujourd'hui vous proposer des solutions adaptées à vos besoins et à ceux de vos administrés.

Partenaire de nombreux professionnels de santé, nous pouvons intervenir auprès de vos services

pour vous aider à mettre en place des dispositifs cohérents notamment dans le cadre particulier de la collecte de ce que l'on nomme « les diffus » en partenariat avec les officines de votre commune.

Spécialisés dans la collecte de déchets chimiques et toxiques et également les déchets issus d'activités de soins, nous travaillons déjà avec de nombreux regroupements comme des Services Départementaux d'Intervention et de Secours, des associations de pharmaciens ou encore des antennes locales de l'Association Française des Diabétiques.

Enfin, nous sommes en mesure d'assurer une prestation complète et de qualité comprenant : l'étude spécifique des besoins, la mise en place de la convention de collecte (obligatoire), la fourniture de contenants adaptés et homologués, la collecte des déchets dans le respect de la réglementation ADR, l'incinération, la traçabilité (Bordereau de Suivi des Déchets, document CERFA obligatoire).

L'ensemble de nos prestations s'effectue dans le respect des normes et réglementations en vigueur.

Pour en savoir plus sur nos services et activités, nous vous invitons, d'ors et déjà, à consulter notre site internet à l'adresse suivante : [www.colchiques.fr](http://www.colchiques.fr)

## Agenda



**Samedi 14 mars** à partir de 14h30 **CARNAVAL** organisé par l'association des parents d'élèves  
De 15h à 16h défilé de Monsieur carnaval, 16 h00 jugement et brûlage de Mr Carnaval,  
16h30 goûter offert aux participants. Participation gratuite  
Contact: Mme CHAROV Karine 05 46 82 68 60

### **Vendredi 20 Mars** à 16 h00 Vous êtes invités à l'**ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB DU BON ACCUEIL**

à partir de 15h00: mise à jour des cotisations (droit de vote)

Ordre du jour: Lecture du rapport moral, présentation du bilan financier – Quitus de l'assemblée

Budget prévisionnel pour l'exercice 2008 – 2009, remplacement du tiers sortant (conseil d'administration)

Tiers sortant (Rééligible): Mme CHAUVIN Pierrette, Mme HERVOUET Renée, Mme PERROCHEAU Odile

Les membres candidats feront acte de candidature écrite au plus tard le 12 mars auprès de :

Monsieur Guy HERVOUET

137 Impasse du Moulin de Signel

17450 ST LAURENT DE LA PREE

Tél. : 05.46.84.00.15.

### **Dimanche 22 mars COURSE CYCLISTE « LE CYCLE DES MARAIS »** de 14h à 17h30, inscription à partir de 13h30

-4 catégories plus les féminines

-Boucle de 9,5 kms, parcours de 6 à 9 tours, donc de 57kms à 85,5kms.

-Un grand prix sprinteurs et grimpeurs, ce challenge sera à remettre en jeux tous les ans, pour garder le trophée il faudra 3 victoires.

Pour pouvoir participer il faut être licencié UFOLEP, une licence de l'année en cours.

Organisateurs: André Jérôme 0661131725, Léger Bernard 0608030515 / 0961357398, Mareuil Patrice 0614926831

Lieu du rendez-vous: Mairie de St Laurent de la Prée Prix de l'inscription: 4 €

**Vendredi 03 avril - 20h 30 SOIREE THEATRALE** La troupe du Pied en Coulisses de St Hippolyte vous présentera sa dernière création "**Ça se Corse !**". Ecrite et mise en scène par Jean-Pierre Audier, cette comédie de boulevard, pleine d'humour, vous fera passer 2h de franches rigolades!!

L'histoire: Élixa et Joseph, heureux gagnants d'un séjour en Corse vont prendre la route. Ultimes recommandations à la gardienne qui vient s'installer chez eux pour surveiller la maison, et on charge les valises. Une arrivée inopinée, de l'imprévu, des incidents multiples, quelques faux-départs....

Soirée organisée par l'association Fest' en herbe.

Entrée: 5€ Réservation: 05.46.99.73.58 / 06.71.00.48.92 / 05.46.82.45.29

### **Samedi 18 avril LOTO du TENNIS**

Horaire: 20h30, ouverture des portes à 19h30

Animé par Léon, 42 quines, loto du perdant, lot surprise, anniversaires, 1 carton gratuit à gauche et à droite du gagnant.

Prix: 2 € le carton, 1,50 € à partir de 10 cartons

contact téléphonique: 05 46 84 97 06 et 06 11 45 21 15

### **Dimanche 26 avril UN APRES-MIDI RECREATIF** organisé par le club de Bon Accueil (entrée gratuite)

A partir de 14 heures : inter-club : folklore – country – chorale – danse avec les enfants de Modern'Jazz – farandole.

Après le spectacle le pot de l'amitié sera offert par le Club du Bon Accueil.

*Lors du repas des aînés en date du 08 février 2009, les personnes de plus de 65 ans ont été très touchées par la présentation du menu et surtout des jolis dessins réalisés par les enfants inscrits en garderie.*

*Ils remercient beaucoup ces enfants et leur souhaitent une très bonne année 2009.*

*Les aînés  
de la commune  
Saint-Laurent de la Prée*

**Un repas de fête pour les aînés de la commune**

150 Aînés étaient réunis dimanche 8 Février, au Domaine du Bois, dans une demeure datant du 15<sup>ème</sup> siècle restaurée au 18<sup>ème</sup> siècle. Dernièrement un énorme chantier de restauration par la famille Robain, a permis d'en faire une magnifique propriété.

La municipalité a souhaité faire découvrir ces lieux, en y offrant, pour la première fois, le repas annuel des Aînés.

Ainsi, le Maire Raymond MINIER, entouré de Marlène CHASSIN Adjointe aux Affaires Sociales et d'une partie de l'équipe Municipale, a témoigné de l'attention et de l'attachement particuliers portés par la commune à ses Anciens.

L'après-midi dansante fût brillamment animée par Aurélie et le groupe Folklorique les Mélusines de Chatelaillon.

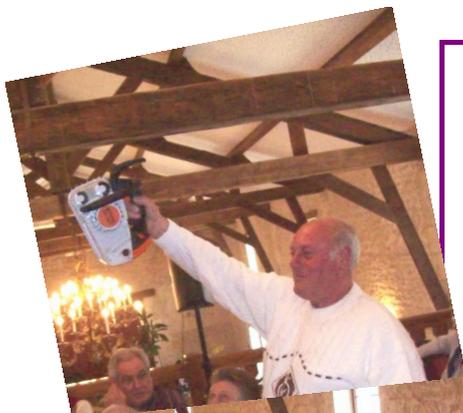
Tous les invités ont été ravis de partager cette excellente journée.



## RETRAITE BIEN MERITEE

Didier Naud, cantonnier sur la commune depuis 1970, fût gratifié de tous les honneurs du Maire et de la Municipalité. Le dimanche 8 février, il a été remercié pour le travail accompli avec efficacité et dévouement.

Un cadeau lui a été remis pour occuper sa nouvelle vie de retraité et l'émotion fut comblée quand son épouse s'est vu remettre un bouquet de fleurs des mains de Monsieur MINIER.



**Salut Didier**



## DINER DANSANT DE LA ST VALENTIN

Cela avait commencé bien gentiment: la salle, les tables étaient décorées de multitudes de cœurs, les miroirs du fond de la salle s'ornaient d'un poème de l'artiste Muriel tandis que l'affiche de Guillaume, agrandie, affichait le menu de ce dîner dansant.

Sur la scène, l'arc de triomphe de Fest'en Herbe et ... trois mannequins de la modéliste Anaïs avec lesquels l'animateur Laurent Ceny a "flirté" toute la soirée.



Après un dernier briefing du maître des cérémonies Serge, la brigade des serveurs et serveuses entamait leur ronde joyeuse autour des tables. Puis, cela allait crescendo au fur et à mesure que la musique se faisait plus entraînante et à la fin, cette armada était déchaînée au point de se mêler aux danseurs.

Le repas, préparé par Anne-Marie et ses "petites mains" tenait ses promesses gustatives.

L'ambiance était euphorique et la nuit a dû être courte pour beaucoup : En ce qui nous concerne, nous sommes partis à 2 heures ... sur la pointe des pieds

(Article et photos M Dupas)



**REGLEMENT INTERIEUR**  
**2008 / 2009**  
**SERVICES ECOLES**  
**Route Impériale**  
**17450 SAINT-LAURENT DE LA PREE**  
**Tél : 05.46.83.28.90**

Le service école propose aux familles pour l'accueil de leurs enfants

Les temps périscolaires : avant et après la classe ainsi que l'interclasse du midi;

La restauration scolaire.

Un projet éducatif a été élaboré par les élus de St-Laurent-de-la- Prée pour déterminer les valeurs Educatives et Pédagogiques qu'ils souhaitent apporter aux enfants de la commune.

La mise en œuvre de ces principes se traduit par l'élaboration d'un projet pédagogique.

Ces documents sont à la disposition des familles à l'A.P.S. (**Accueil Péri-Scolaire**).

Ces documents sont soumis aux contrôles et aux réglementations des différentes institutions qui les valident :

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports – D.D.J.S.;

Protection Maternelle et infantile – P.M.I. ;

Caisse d'Allocations Familiales – C.A.F. ;

Direction des Services Vétérinaire – D.S.V. ;

Inspection Académique – I.A. .

De ce fait, l'ensemble du personnel répond aux exigences en matière de qualification et de formation, pour les différents services.

L'accueil périscolaire est composé de 5 personnes qui assurent l'accueil de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30, tous les jours scolaires.

Le restaurant scolaire est composé de 6 personnes qui assurent les repas en deux services.

- Les petits → 11h30/12h10

- Les grands → 12h30/13h10

Le service du restaurant scolaire et de garderie ne présente aucun caractère obligatoire, c'est un service qui doit demeurer de qualité et dont la gestion doit être extrêmement rigoureuse en ce qui concerne notamment l'achat des denrées alimentaires.

Pour ce faire, l'inscription s'effectuera comme suit :

→ Le planning de réservation cantine-garderie se remplit et se transmet à la date indiquée sur la feuille qui vous est jointe à la facture de cantine ;

→ Toute modification apportée au planning initial devra être signalée **par écrit** à la responsable du périscolaire (Madame CHOSENOTTE) au plus tard **le vendredi - avant 12h** – précédant la semaine modifiée.

→ Les modifications exceptionnelles (maladie, problème familial... etc...) seront prises en compte sur présentation d'un certificat médical ou tout autre justificatif signifiant la non présence de l'enfant **à l'école**.

Il est rappelé que l'école et le périscolaire sont 2 entités différentes. Il faut donc prévenir les deux en cas d'absence (Ecole : 05.46.84.20.53 ; Périscolaire : 05.46.83.28.90).

#### FACTURATION

Le prix des repas est fixé par le Conseil Municipal pour la totalité de l'année scolaire.

Pour 2008 / 2009 :- repas primaire : 2,31 €

- repas maternelle : 1,75 €

Le tarif garderie est selon le coefficient CAF de la famille.

Si le changement de réservation n'a pas été effectué en temps voulu, la facturation prendra en compte la réservation initiale et sera calculée comme suit :

**Cantine :**

- Si l'enfant n'est pas inscrit et qu'il reste manger, **le prix du repas sera doublé.**
- Si l'enfant est inscrit et qu'il ne mange pas, **le repas sera facturé.**
- Si l'enfant mange tous les jours sans avoir donné sa feuille de réservation, **il sera facturé le mois entier plus une majoration de 50%.**

**Garderie :**

- Si vous voulez inscrire votre enfant sans avoir complété la feuille mensuelle, il sera accepté selon la place disponible.

A partir de 6 ans, nous rappelons aux parents que ni l'école ni la garderie n'est responsable de votre enfant (matin – midi – soir), de ce fait, si l'enfant n'est pas inscrit, **il est sous la responsabilité des parents.**

<b>TARIFS de L'ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>			
	Hors allocataire CAF	Allocataire CAF QF ≥ 500	Allocataire CAF QF < 500
Matin	1,21 €	0,93 €	0,70 €
Soir 1H	2,28 €	1,75 €	1,31 €
Soir 2H	3,79 €	2,91 €	2,18 €

**Si absence de passeport CAF (indication du QF), le tarif maximal sera appliqué d'office.**

Seront déduits de la facture :

- les sorties prévues par l'école,
- les jours de grève du personnel de cantine impliquant la non préparation des repas.

**RESPONSABILITÉ**

Traitements médicaux :

Aucun médicament ne sera donné (le parent peut venir pour donner le médicament à son enfant).

En ce qui concerne les allergies alimentaires, un certificat médical établi par un allergologue précisant les aliments interdits sera obligatoire.

En cas de régime alimentaire spécial, et dans les cas les plus graves, il sera demandé aux parents de rapporter le repas.

Si votre enfant est malade ou blessé, vous serez aussitôt informé, soit pour prendre une décision soit pour venir le chercher.

N'oubliez pas de nous indiquer vos changements de numéros de téléphone.

**DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Tout comme à l'école, les enfants doivent respecter le personnel territorial qui assure le service de restauration et de l'interclasse.

Tout enfant qui ne respectera pas les règles de bonne conduite (tenue à table, politesse, ... etc...) sera signalé à la mairie. Après entrevue avec les parents, une mesure disciplinaire sera envisagée par la mairie.

Enfin, la réinscription au restaurant scolaire ne pourra s'effectuer que si les factures de l'année écoulée ont été honorées

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le six janvier,  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT DE LA PREE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond MINIER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 31 décembre 2008

**Secrétaire de séance** : M. BONVALLET.

**Présents** : MM. LOSTETTER D., COCHE-DEQUEANT O., MASSE G., MARCHAL F., OLLIVIER L. MARCHAND S., BONVALLET E., M REPAIN C., ROBAIN P., COLAS C-J., Mmes BETAUX B., CHASSIN M, OLIVIER C.

**Excusé** : M BOUTIRON F. (pouvoir à M. ROBAIN P,

**Absents** : Mmes TRAIN A., JEANNIERE G, LE BRETON D, M. BEAUFILS C.

DELIBERATIONS

## **1 - ENTRETIEN DU CANAL DE CHARRAS**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que suite à l'enquête publique, clôturée le 05 décembre 2008, concernant l'entretien du Canal de Charras, le Conseil Municipal doit émettre son avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier.

## **2 - CONVENTION DE LA TRAVERSE DE SAINT-LAURENT DE LA PREE**

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux un projet de convention pour commandes groupées d'études avec le Conseil Général.

Après étude de la dite convention, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le projet soumis et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signature de tous documents y afférent.

## **3 - CONVENTION FINANCIERE DE LA STRUCTURE « multi accueil » crèche**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention financière régissant la structure "multi-accueil" crèche de Fouras doit être signée entre les 3 communes (Fouras- Aix- St Laurent).

Cette convention règlera les financements pour les années 2008, 2009 et 2010.

Adoptée à l'unanimité.

## **4 - AMENAGEMENT DES RONDS-POINTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a demandé au Conseil Général l'aménagement des ronds-points situés dans l'échangeur Fouras/St Laurent de la Prée.

La commune sera chargée des études, de la consultation des entreprises et de l'entretien des aménagements et sera subventionnée par le Conseil Général.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de poursuivre ce projet et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents afférents à ce dossier.

## **5 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°83.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide, à l'unanimité :

de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,  
de prendre acte de l'acceptation du trésorier,  
d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,  
que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée au Receveur municipal à compter du 04 août 2008.

#### **6 - LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE --- DEMANDE ARRHES**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux des difficultés rencontrées lors des réservations de la salle polyvalente.

Suite au travail de la commission, il est proposé de demander des arrhes lors de la réservation.

Le Conseil municipal dé

cide de fixer les arrhes à 25% du montant total de la location, payable à la réservation.

Accord à l'unanimité.

#### **7 - DENOMINATION DES VOIES INTERNES DES LOTISSEMENTS**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de dénommer les voies internes des nouveaux lotissements.

Le Conseil Municipal décide de donner les noms suivants :

lotissement du Bois du Moine 2 à rue des Charmes ;

lotissement Clos Martin (Paillé) à rue des Oliviers ;

Lotissement du Bois du Moine 3 à rue des Bouleaux.

Accord à l'unanimité.

#### **8 - FONCTIONNEMENT DES REGIES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie demande une délibération de principe sur le fonctionnement des régies.

Les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents au fonctionnement des régies communales.

#### **9 – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REVISION SIMPLIFIEE DU P.L.U.**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que suite à la consultation, deux cabinets ont répondu sur l'étude de la révision simplifiée du P.L.U.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de choisir la Société I.D.T.P. pour un montant de 1500 € HT soit 1794 € TTC et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

--- Monsieur le Maire informe que les Vœux du Maire se feront à la salle polyvalente le 10 janvier 2009 à 19h30, le repas des Aînés se fera au Domaine du Bois le Dimanche 8 février 2009 à 12h00.

--- Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers sont invités aux différentes réunions de travail concernant les finances de la commune le samedi 31 janvier 2009 – examen des subventions 2009, le samedi 14 février - examen du budget école et les samedis de mars 2009 – débat orientation budgétaire et étude du budget primitif 2009 et compte administratif 2008.

--- Monsieur le Maire signale à toute l'assemblée qu'à l'heure actuelle, la commune de Saint-Laurent de la Prée subit un nombre important de cambriolages ; il demande de lui signaler tous individus ou véhicules suspects.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

La Municipalité s'associe à l'association KOOM BALA, pour remercier la croix rouge et toutes les personnes qui ont participées aux dons collectés au profit des enfants . Le bus est parti avec son chargement le 19 novembre pour KOUDOUGOU au Burkina Faso.

Début des travaux de la maison éclusière, sauvegarde du patrimoine.



Projet d'un forum d'information dont la date est le 4 avril 2009.

Il se réalisera si nous avons une réponse favorable de tous les partenaires invités à cette manifestation. Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à la mairie.

## FORUM D'INFORMATION SUR L'ACCES A L'EMPLOI

Samedi 4 Avril 14H-17H

A la salle Polyvalente de Saint Laurent de la préé

**PROGRAMME**

**Je veux augmenter mes revenus**

- le CESU
- le statut d'auto-entrepreneur
- le RSA
- le régime de retraite

**Je veux accéder à l'emploi**

- Pôle emploi
- Point relais conseil VAE FONGECIF, ARFTLV
- le statut d'auto-entrepreneur

**par la géographie:**

- les aides géographiques
- le co-voiturage

**Jeune, je veux être conseillé**

- aides et conseils
- Mission Locale de Rochefort

**Entrepreneur local, je veux être conseillé**

- aides et conseils
- Pôle emploi de Rochefort Fourniers

**15H00:** Des nouvelles formes de revenu: le CESU et le statut d'auto-entrepreneur.

**16H00:** Accroître sa qualification avec le CIF et la VAE.

## Aménagement de la rue des Allées

Réunion publique: jeudi 2 avril à 18h00 à la salle polyvalente

Dans la perspective de l'aménagement de la rue des Allées, la municipalité invite les riverains de celle-ci à venir prendre connaissance du projet. Ils seront



associés à la réflexion sur la future réalisation dans un débat où chacun pourra s'exprimer.



## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

A côté de la Mairie (ancienne classe du bourg)

Mardi 14h – 17h

Mercredi 14h – 16h

Jeudi 14h – 17h

La bibliothèque sera fermée du mardi 24 mars au jeudi 5 avril.

Réouverture mardi 10 mars.

+ de 3 500 livres à votre disposition.

Cotisation à l'année :

Famille – 12 €

Adulte – 10 €

Enfant—2 €



## ASSOCIATION PARENTHESES

Location de vaisselle

Assiette plate / creuse / dessert

Fourchette / couteaux / petite et Grande cuillère

Plateaux / corbeille / Carafe

Tasse à café ....

De 1 à 20 couverts : 20 €

De 20 à 40 couverts : 40 €

De 40 à 60 couverts : 60 €

De 60 à 80 couverts : 80 €

De 80 à 100 couverts : 100 €

Chèque de 150 € de caution obligatoire à la réservation

Renseignements et tarifs : 06.20.40.85.59

ou venir aux horaires de la bibliothèque

## Première édition de la Fête de l'estuaire

Du 20 avril au 23 mai 2009.

Du 20 avril au 16 mai 2009, des crieurs sillonneront les 18 communes de l'agglomération du Pays Rochefortais en colportant les nouvelles d'ici et d'ailleurs, de ce bateau qui a des jambes et qui emmènera les visiteurs dans son aventure... Vous pouvez laisser des messages durant cette période dans les **boîtes à criées** qui seront disposées à côté des mairies. Deux criées auront lieu par semaine en moyenne par commune.

Cinq parcours d'escales artistiques seront proposés jeudi 21 mai, vendredi 22 mai et samedi 23 mai, accessibles à tous pour découvrir le territoire de manière douce, originale et spectaculaire (plusieurs moyens de locomotion possibles : pédestre, cycliste, fluvial..., organisation en partenariat avec les associations locales).

Un temps fort est prévu samedi 23 mai 2009 sur l'île Madame à Port-des-Barques, rendez-vous à 19 heures avec une grande parade spectaculaire, monumentale et musicale autour de l'histoire d'un bateau, avec comédiens, musiciens, circassiens et créatures de l'estuaire jouées par des amateurs du réseau TEC-TAP.

Les criées:

AVIS A LA POPULATION... ! Roulement de tambour ! Et c'est parti pour une avalanche d'informations de toute nature. Les grandes comme les petites nouvelles seront criées dans votre commune, pratiquement à votre porte. Le temps qu'il fera demain, la date du concours de belote ou le plan de relance de Barack Obama... tout y passe. Le crieur vous criera tout. Et surtout ce que vous lui demanderez de crier.

Comment lui demander ? Rien de plus simple : il y a forcément une boîte à criée près de chez vous. Il suffit de glisser un petit papier à l'intérieur sur lequel vous ferez figurer l'information que vous souhaitez diffuser et le tour est joué ; ou plutôt... crié !

### **PROGRAMME CRIEES A ST LAURENT**

Mardi 21 avril : 07h45 – Gare de St Laurent

Mardi 28 avril : 07h45 – Gare de St Laurent

Mardi 05 mai : 07h45 – Gare de St Laurent

Jeudi 07 mai : 12h30 – Salle polyvalente

Mardi 12 mai : 07h45 – Gare de St Laurent

Mardi 19 mai : 07h45 – Gare de St Laurent



### **PARCOUR Fouras - Saint-Laurent de la Prée, Le Chemin des Phares**

Entre terre et mer, entre Charente et pertuis, le Fort Vasou veille sur le trafic du fleuve et sur la faune et la flore du marais. Au cours de cette promenade, vous découvrirez des regards d'artistes et des performances de plasticiens, vidéastes et sculpteurs.

Samedi 23 mai fête finale **Le Bateau qui a des Jambes**

**Port-des-Barques. 19 heures.**

**Grand spectacle déambulatoire – Arts de la Rue**

Suivez le Bateau qui a des Jambes dans sa traversée spectaculaire Port-des-Barques – l'île Madame.

Le Bateau qui a des Jambes déambule à pied sur la Passe aux Bœufs. A son bord, des comédiens, des musiciens, des acrobates, des jongleurs... se produisent sur cette scène mobile entourée d'un essaim de créatures extraordinaires venues de la terre et de la mer.

**Sur l'île Madame : temps convivial, repas / dégustation de 20 h 30 à 22 heures.**

**22 heures** : Le Bateau qui des Jambes fait escale aux Casemates du Fort pour Le Dit du Vieux Marin, un conte de Godridge, par la Compagnie Le Sablier.

**Navette bus gratuite entre 22 heures et minuit : île Madame – Port-des-Barques / stade / front de mer** (espaces prévus de stationnement) **et Port-des-Barques / stade / front de mer – Rochefort gare routière.**

Attention : l'accès aux voitures et véhicules à moteur (hormis navettes bus) sera interdit sur la Passe aux Bœufs et l'île Madame de 18 heures à minuit.

## PLANNING ET RESULTAT FOOTBALL CLUB FOURAS ST LAURENT



Vétérans: classement 5ème. Matches le vendredi soir à Fouras à 21h00 le 6 mars, le 27 mars, le 17 avril .

Equipe 1ère: classement 1ère avec 4 points d'avance. Matches le dimanche à 15h00 à Fouras le 8 mars, le 29 mars, le 19 avril.

Equipe réserve: classement 1ère avec 1 point d'avance. Matches le dimanche à 13h15 à Fouras aux mêmes dates que l'équipe 1ère.

15 ans: classement 9ème. Matches à 15h30 à St Laurent le 21 mars et le 4 avril.

13 ans: classement 8ème. Matches à 15h30 à Fouras le 21 mars et le 4 avril.

Benjamins à 9: Matches à Fouras le samedi matin à 10h30 le 21 mars et le 4 avril.

Benjamins à 7: Matches à Fouras le samedi matin à 10h30 le 14 mars, le 28 mars et le 11 avril.

Poussins et Débutants: programme pas encore défini par le District se renseigner après les vacances scolaires lors des entrainements du mercredi à 14h00 à St Laurent.

Pour tous renseignements appeler Mr ESCALADA :06-07-99-02-28

### Deux nouvelles artistes se présentent: **Anaïs Guyon**

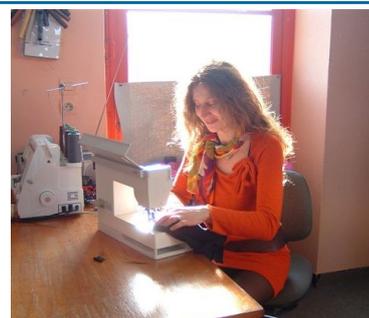
Styliste créatrice de vêtements de prêt à porter et sur mesure, accessoires.

J'effectue tous travaux de couture, retouches, costumes de scène, etc. et dans la confection en ameublement textile: rideaux, housses, coussins, pose d'œilletons sertis à la machine sur rideaux .

Conseillère en image et décoration, mon atelier se

situe dans l'ancienne classe des garçons, cours de la mairie, sous le préau.

Ouverture de l'atelier du Lundi au Vendredi de 10 h à 12h et de 14h à 17h le Samedi de 14h à 17h



Contact:

Anaïs Guyon

131, rue croix des joncs

Tél: 06.73.73.53.10

09.65.18.69.92



### **Muriel Pardessus**, décoratrice

Vous avez un projet de décoration?

Mon expérience et ma passion au service de votre expression !

Valorisation du travail des artistes et artisans grâce à la transversalité

Eco-conception : le développement durable/Home

staging : Mise en scène pour mieux vendre votre bien Immobilier/Habitat Feng-shui/Vous êtes

vosre intérieur/Aide au débarras/Shopping/Étalage/Artiste peintre sur commande/Trompe l'œil/Décors peinture vitrine/Cours dessin&peinture/Événementiel/Customisation/Coaching/Relooking..

Contact:

Muriel Pardessus

62 rue des Résistants

Blog: <http://mur-d-echo17.skyrock.com/>

Courriel: [murielpardessus@hotmail.fr](mailto:murielpardessus@hotmail.fr)



Concluons par ce proverbe Charentais: *Avant de feire in fâgot, o faut ârgarder la riorte !* (Le lien du fagot).

Avant d'entreprendre, il faut regarder à ses moyens !